

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **PASSAGE EN ALERTE SÉCHERESSE (1<sup>ER</sup> NIVEAU): RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT**

Belfort, le 03/06/2022

La période de septembre 2021 à mars 2022 constitue la cinquième saison de recharge des nappes d'eau souterraine la plus faible connue depuis 1959. Aussi, un fort déficit pluviométrique est constatée au printemps 2022.

Ainsi, les débits des cours d'eau comme la Savoureuse ou la Saint-Nicolas ne cessent de diminuer. La proximité des limites des seuils, le basculement récent des prélèvements majoritaires d'eau potable de Grand Belfort Communauté d'Agglomération sur le captage de Mathay, sont autant de signaux qui confirment une situation préoccupante pour le sous-bassin de l'Allan.

Par ailleurs, les prévisions météorologiques pour les prochains jours sont incertaines : si des risques d'orages et d'averses sont annoncés, les cumuls ne devraient pas être importants avec une répartition des pluies inégale sur le territoire.

Dans ce contexte, et après consultation de la cellule opérationnelle sécheresse, Raphaël SODINI, préfet du Territoire de Belfort, a décidé, par arrêté préfectoral, de placer l'ensemble du département en situation d'ALERTE à compter de ce jour à minuit.

Ce classement en ALERTE entraîne une première série de mesures de restriction des usages de l'eau qui sont détaillées dans le tableau en annexe.

Le préfet du Territoire de Belfort restera particulièrement attentifs à l'évolution de la situation. En cas d'aggravation, et conformément à l'arrêté cadre interdépartemental en vigueur, de nouvelles mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau pourraient être prises.

Par ailleurs, il est rappelé que les maires peuvent prendre par arrêté municipal des mesures de restriction plus contraignantes et adaptées à la situation locale, en fonction de l'état des ressources en eau du territoire communal et sur le fondement de la salubrité et de la sécurité publiques.

Une plaquette de communication sera prochainement diffusée, rappelant les principales mesures de restriction.

Le site Internet PROPLUVIA permet également d'accéder aux arrêtés de restriction en vigueur à l'adresse suivante :

<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Raphaël SODINI, préfet du Territoire de Belfort, fait appel à la vigilance et au civisme de chacun pour appliquer ses mesures et réduire sa consommation d'eau. Il est rappelé que la ressource en eau est rare : soyons vigilants et économisons-là.

**Pour en savoir plus :**

- [L'arrêté préfectoral](#)
- [La gestion de la sécheresse en France](#)
- [S'informer et agir efficacement](#)